

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 27 JUIN 1872.

AVIS.

Le Bureau d'administration du NÉGOCIANT CANADIEN a été transporté dans la bâtisse au coin des rues St. Paul et St. Nicolas. Entrée, No. 10, rue St. Nicolas.

L'INDUSTRIE CANADIENNE.

La question industrielle continue de préoccuper l'attention publique. Les hommes politiques, les publicistes, tous ceux, en un mot, qui s'intéressent à l'avenir du Canada tournent vers elle leur attention. On sent instinctivement qu'il y a ici quelque chose à faire.

Nous saluons avec plaisir cette réaction et nous en augurons bien pour l'avenir. Notre espoir reçoit des derniers événements de nouveaux et plus graves motifs. Il y a peu d'années que l'on commença de se convaincre que le Canada, et surtout la province de Québec, avait un avenir industriel très brillant. En jetant un simple regard sur une carte, on vit quels immenses pouvoirs moteurs étaient rendus inutiles, pour combien de fabriques de toutes sortes il y avait de place, et comme il serait facile pour les Canadiens de changer le rôle d'acheteurs contre celui de fournisseurs. Quelques hommes courageux et entreprenants se mirent à l'œuvre, tentèrent un essai qui réussit en certains cas, mais qui fut malheureux en beaucoup d'autres.

La législation vint à leur aide, et en 1859 fut inaugurée une politique de protection incidente qui eut les meilleurs résultats. Les droits sur l'importation des objets fabriqués furent portés à 20 p. 100. Il surgit immédiatement une foule de fabriques et d'industries. La guerre civile qui éclata bientôt après aux Etats-Unis leur donna une nouvelle impulsion. Le traité de réciprocité permettait aux agriculteurs de vendre leurs produits aux prix les plus élevés sur les marchés des Etats-Unis. Et ce fut de 1859 à 1866 une période de prospérité sans exemple dans notre histoire.

Cependant le mouvement d'importations s'était ralenti, la production en avait diminué la nécessité, et les revenus du gouvernement ne suffisaient plus à rencontrer les frais de l'administration publique. La dette augmentée de plusieurs millions pour la construction des chemins de fer et des canaux, exigeait le service de gros intérêts.

Sir A. T. Galt, alors ministre des finances, pensa qu'il y avait un moyen sûr de remplir les coffres publics et que c'était d'abaisser les droits de 20 à 15 p. 100. L'expérience a prouvé qu'il avait calculé juste. Les importations prirent dès l'année suivante un développement très considérable, tandis que privée du marché américain, l'agriculture commençait à languir, à dépérir et l'émigration redoublait d'activité. Ce qui n'a pas empêché, bien entendu, les espérances du ministre des finances de se réaliser, de voir le revenu augmenter graduellement jusqu'à doubler en l'espace de six ans.

En un certain sens, la politique inaugurée a donc parfaitement réussi. Mais il est incontestable qu'une foule d'industries ont été paralysées, ou empêchées de naître, que l'essor de la

production a été arrêté, qu'elle est loin de suffire à la consommation et que d'année en année l'écart de l'importation avec l'exportation devient plus grand. Certaines industries ont trouvé pourtant une protection suffisante dans la taxe de 15 p. 100, et dans le haut prix que ces objets ont atteint aux Etats-Unis à raison des perturbations financières produites par la guerre civile. De ce nombre se trouvent entre autres, les manufactures de chaussures, qui sont peut-être l'exemple le plus frappant de ce que peut produire une protection intelligente, sans être excessive.

C'est donc avec raison que l'on dit que le commerce canadien est prospère. Mais ce serait une déplorable erreur de croire que cela suffit à faire la fortune d'un pays. La richesse nationale a trois grandes sources qui sont l'agriculture, l'industrie et le commerce. Elles doivent être développées parallèlement, par des moyens divers, mais harmonieux. Il n'y a pas d'antagonisme réel entre elles, surtout ici en Canada.

La première fournit les matières premières, la seconde les façonne, tandis que la troisième échange les produits, met les nations en relations constantes et leur permet aux unes et aux autres de se procurer ce qui leur manque. Une prospérité fondée sur l'une seulement de ces trois sources serait fort précaire et serait exposée à la ruine par suite d'un simple accident, tandis qu'appuyée sur les trois, elle est inébranlable.

C'est ce que l'on comprend mieux aujourd'hui. Aussi les esprits sérieux recherchent-ils ardemment une solution de ce difficile problème. Dans sa dernière session, le Parlement de Québec a chargé un comité d'étudier la question industrielle. Nous avons publié son rapport dans le temps.

Le parlement d'Ottawa n'a pas voulu rester en arrière : il a aussi nommé des comités spéciaux chargés de faire des études sur les questions agricoles et industrielles. Nous publions dans une autre colonne le second et le dernier rapport du comité des intérêts manufacturiers. C'est une pièce importante que nous recommandons à l'attention des lecteurs.

Les industriels dans toutes les parties de la Puissance ont été appelés à donner leur opinion sur l'état actuel de l'industrie, sur ses besoins et sur les mesures qui tendraient à lui donner de nouveaux développements. Nous avons eu accès à leurs réponses, et le sentiment qui domine, c'est que : 1o La concurrence anglaise est ruineuse, et que 2o notre marché est trop peu étendu pour permettre la création d'un certain nombre d'industries particulières, comme celle de la fabrication des machines, par exemple.

Il ressort de ce double fait, la nécessité de prendre des mesures pour 1o neutraliser la concurrence anglaise sans créer de monopole ; 2o prendre des arrangements pour agrandir le cercle de nos opérations chez nos voisins.

Le comité des intérêts agricoles a aussi fait rapport sur l'état de l'agriculture. Il se plaint d'un côté de ce que l'importation des grains que nous produisons est libre, tandis que de l'autre, le marché américain pour ceux que nous produisons plus facilement et pour nos animaux est fermé par des taxes extrêmement élevées. Les impôts prélevés aux Etats-Unis sur les produits agricoles et de la ferme sont une taxe sur le laboureur et déprécient d'autant ses produits, parce que le prix qu'il en obtiendrait si

leur exportation était libre serait le même qu'aujourd'hui.

Il suit donc que dans l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture, deux choses sont nécessaires : La protection, d'un côté.

Un marché libre et plus étendu, de l'autre.

Or, toutes ces conditions se trouveraient réunies et tous les intérêts seraient conciliés par un traité de réciprocité basé sur l'uniformité du tarif. Nous avons traité cette question à plusieurs reprises, mais nous ne pouvons nous lasser d'y revenir, tant pour nous la chose est évidente. Nous sommes convaincus qu'un traité de réciprocité est absolument nécessaire à l'agriculture pour la raviver et lui permettre de faire des affaires profitables. Les industriels nous disent qu'un tarif plus élevé aurait pour résultat de multiplier les manufactures, d'employer une nombreuse population que l'émigration décime, de mettre la production au niveau de la consommation. Enfin le commerce a tout à gagner à multiplier ses relations avec nos voisins, à voir tomber les lois de navigation qui excluent nos navires des eaux américaines, et aussi la libre navigation des lacs et des canaux américains.

Or, tous ces avantages se trouveraient réunis dans un traité de réciprocité complet, et comme les Etats-Unis ne peuvent évidemment nous l'octroyer que si nous adoptons les mêmes lois fiscales qu'eux, il est évident que nous devrions être prêts à accepter cette solution politique et facile de toutes les difficultés.

Ce que nous demandons donnerait :

- 1o A l'agriculture le vaste marché américain.
- 2o A l'industrie la protection qu'elle réclame.
- 3o Au commerce un vaste champ nouveau, qu'il ne pourrait manquer de développer à son avantage.

Le commerce américain est tellement estimé que le Canada n'hésite pas à dépenser des millions pour l'agrandissement des canaux. S'il est si important tout embarrassé qu'il soit, que serait-il donc s'il était libre ?

Que les amis de la prospérité du Canada prennent donc pour mot d'ordre :—

CONCLUSION D'UN TRAITÉ DE RECIPROCITÉ COMPLETE AVEC LES ETATS-UNIS, BASE SUR L'UNIFORMITÉ DES TARIFS.

Si cela ne réussit pas, il est évident qu'il faudra que le Parlement accueille les suggestions du comité de l'industrie, car un intérêt aussi considérable ne peut rester longtemps en souffrance.

INTÉRÊTS MANUFACTURIERS.

Second Rapport du Comité spécial.

Le Comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'étendue et l'état des intérêts manufacturiers de la Puissance, à l'honneur de soumettre son second rapport, comme suit :

Qu'en conformité aux instructions données par lui, des circulaires ont été expédiées aux principaux manufacturiers de la Puissance, avec les questions suivantes :

1. Combien d'établissements dans le Comté ou la ville où vous faites affaires manufacturent les mêmes produits ?
2. Depuis combien de temps sont-ils en opération ?
3. Quel est le montant du capital approximatif placé dans cette entreprise ?
4. Combien de personnes sont employées dans ces établissements ?
5. Pouvez-vous avec succès faire concurrence aux produits manufacturés à l'étranger, et si non pourquoi ?
6. L'industrie dans laquelle vous êtes engagé, a-t-elle été généralement profitable ?
7. L'imposition d'un droit plus élevé sur les produits que vous manufacturez aurait-elle une